



Paye pension alimentaire et s'endetter ?? besoin d'aider svp

Par **dounia**, le **26/07/2008** à **09:17**

Bonjour,
voila mon conjoint gagne 2000euros, et paie 230e de pension alimentaire et a partir du mois prochain c'est 410e. (appel demandée par son ex conjointe).le tribunal n'a pas tenu compte de sa baisse de salaire (-600e/mois) car changement de travail, et l'as plus condamné en signifiant que limite c'était fait exprès...
mon conjoint paie aussi des dettes laissées par madame qui fuit depuis de nombreuses années 500e/mois
Entre temps nous nous sommes mariés, avec des charges plus importantes, et bientôt un heureux événement..
avec 230e nous sommes tjrs a découvert et nous nous privons au quotidien!!!
Que pouvons nous faire?

Nous sommes fatigués de payer (sans oublier une belle facture de 2300e avocate et avoué qui n'ont rien changé !!)
pouvons nous saisir le jaf (appel passé en avril 2008) , y'a t il des organismes pour nous aider a dénoncer tout cela!!
merci

Par **domi**, le **26/07/2008** à **10:04**

Pourquoi votre conjoint paye t-il seul les dettes laissées par son ex femme ? y a-il eu un jugement pour ça ?

Par **jeetendra**, le **26/07/2008** à **11:34**

bonjour, à ne pas oublier aussi que dans la fixation de la pension alimentaire le juge aux affaires familiales est obligé de tenir compte des revenus du conjoint qui cohabite avec la personne qui doit régler la pension en question, donc deux revenus au lieu d'un, ce qui fait qu'indirectement vous contribuez au paiement tant décrié, cordialement

Par **dounia**, le **27/07/2008** à **09:17**

merci domi et jeetendra
en fait mon conjoint été marié sous le régime de la communauté, madame était gérante d'un bien..au moment de la séparation elle est partie sans rien payer et meme si elle est condamnée a payer , elle s'est déclarée insolvable...
en ce qui concerne la pension, mes revenus n'avait pas été pris en charge puisque mon conjoint et moi vivions séparement et avions des charges chacun de coté

donc seul les revenus de mon conjoint ont étés pris en charge..pour la pa de 410e